Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL138_2023-DE

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
5 décembre 2023

PRESENT(E)(S)

20

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S)

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°138/2023

L'an deux Mil vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 5 décembre 2023, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme BENTZ – Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA - M. LOUIS – M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER - M. DANGE –Mme GLAZIOU – Mme HANANE – Mme VANNIER – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur Paul GIRAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick GEFFROY
Monsieur David LE BORGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Projet de renouvellement de la convention Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL138_2023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2023

N°138/2023
8.1

Projet de renouvellement de la convention Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Créé en janvier 2016, Le LAEP est ouvert tous les lundis matin de 9h à 12h (excepté durant les périodes de vacances scolaires). Les familles et les enfants âgés de moins de 3 ans y sont accueillis par un binôme « d'accueillantes ». Nul besoin d'inscription, anonymat et confidentialité respectés. C'est un lieu d'échanges et de socialisation. Anciennement situé dans un local du rez-de-chaussée d'un immeuble du quartier du Trégor, il est aujourd'hui intégré dans la structure TY'PAME (relais petite enfance-accompagnement à la parentalité), à l'espace Brocéliande. Grâce au maillage des services de la petite enfance, aux passerelles avec les services enfance-jeunesse et au réseau des différents LAEP, le lieu connaît une bonne fréquentation. Depuis 2017, les deux accueillantes du LAEP coordonnent sur la commune la semaine nationale de la petite enfance. Plus récemment, l'organisation d'une fête du jeu a connu un franc succès (550 participants).

Les familles interpellent régulièrement les accueillantes sur la nécessité d'ouvrir un second créneau LAEP. Elles souhaiteraient notamment un accompagnement pour les enfants âgés au-delà de trois ans. Elles se retrouvent effectivement sans accompagnement au moment de la scolarisation de leur enfant avec de nombreuses nouvelles interrogations. La question d'ouverture d'un second créneau et d'un accompagnement à la parentalité dépassant le cadre de la petite enfance a déjà fait l'objet d'une réflexion au moment de la création de TY'PAME. Le service petite enfance et la coordinatrice des actions éducatives transversales ont étudié les conditions matérielles, organisationnelles et financières de l'ouverture d'un second créneau, ouvert aux enfants âgés de 0 à 6 ans.

Le LAEP fonctionne grâce à plusieurs partenariats, dont le principal, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, partenaire à la fois de suivi et financier.

	Prévisionnel 2023 (1 créneau)	**Prévisionnel 2024 (2 créneaux)**
Budget	18 595 €	21 911 €
Aide de la CAF	5 578 €	6 573 €
Aide MSA	125 €	249 €
Participation communale	12 892 €	15 089 €

Pour 2024, la convention de partenariat arrive à son terme. Il est donc nécessaire de la renouveler, avant le 31 décembre 2023, pour une période de trois ans afin de caler son échéance à celle de la Convention Territoriale Globale (CTG). A cette occasion, la CAF demande à la Collectivité de rédiger un nouveau projet de fonctionnement (Annexe 14) intégrant l'ouverture d'un second créneau LAEP. Après réception du nouveau projet du LAEP, la Caisse d'allocations familiales adressera une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le projet de fonctionnement du LAEP pour la période de 2024-2026,

- Autorisent M. le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine.

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE (Ille et Vilaine)

Philippe BONNIN